



REGLEMENT

DEFINITION

L'UFOLEP Aveyron et la Commission Départementale Moto mettent en place un Challenge Moto Tout-Terrain Aveyron, sur les 4 enduros, l'endurance, et l'enducross du calendrier 2010 .

Seuls les pilotes licenciés dans un club aveyronnais seront classés . Chaque pilote présentera sur chaque épreuve :

- Sa licence UFOLEP de la saison en cours (avec photo et signature)
- Son permis de conduire correspondant à la cylindrée pour les enduros, ou le BSR pour les jeunes .
- La carte grise et l'attestation d'assurance de la moto

DROITS D'ENGAGEMENTS

Enduros → 40 euros

Endurance → 30 euros

Les organisateurs reverseront 0,50 euros par participants à leur épreuve . Cette somme permettra de récompenser en fin de saison les 3 premiers de chaque catégorie .

CATEGORIES

- 1 – de 100 à 125 cm³ (2 temps) et de 175 à 250 cm³ (4 temps)
- 2 – de 175 cm³ à 250 cm³ (2 temps) et de 290 à 450 cm³ (4 temps)
- 3 – plus de 250 cm³ (2 temps) et plus de 450 cm³ (4 temps)
- 4 – Vétérans (né en 1969 et avant) Open
- 5 – motos anciennes (Open)
- 6 – Jeunes nés en 1993 – 1994 - 1995
- 7 – Féminines (Open)

CLASSEMENT

1. Le challenge portera sur le nombre de course au calendrier, moins 2 (pour ne pas pénaliser les pilotes organisateurs et exceptionnellement cette année, ceux qui n'ont pas pu s'inscrire à l'enduro de Cornus) .
2. Seuls les pilotes licenciés dans un club aveyronnais se verront inscrits automatiquement au classement du challenge dès leur première participation à une épreuve inscrite au calendrier .
3. Toutefois, ils ne seront classés au terme du challenge que s'ils ont participé à la moitié des épreuves 2010, soit 3 épreuves .
4. Lors d'un changement de catégorie en cours de saison, le pilote ne pourra pas cumuler ses points .

Sur chaque course, des points seront attribués par catégorie, selon les principes suivants :

Place	Points
1 ^{er}	25
2 ^{ème}	20
3 ^{ème}	16
4 ^{ème}	13
5 ^{ème}	11
6 ^{ème}	10
7 ^{ème}	9
8 ^{ème}	8
9 ^{ème}	7
10 ^{ème}	6
11 ^{ème}	5
12 ^{ème}	4
13 ^{ème}	3
14 ^{ème}	2
15 ^{ème}	1

De plus, un bonus de 7 points (sur un maximum de 4 courses) sur la participation sera attribué à chaque pilote à l'inscription .

Le classement final sera établi sur la totalité des points du challenge plus les bonus à la participation . En cas d'égalité, 2 principes les départagera :

- Nombre de participation
- Classement à la dernière épreuve

RESULTATS et REMISE DES RECOMPENSES

Les clubs organisateurs transmettent à l'ufolep (ufolep.aveyron@laposte .net) les résultats de leur épreuve, en faisant obligatoirement apparaître le club d'origine des pilotes (affiliés ufolep, voir licence) .

L'Ufolep effectue le classement du challenge, les résultats seront diffusés par courriel après chaque épreuve auprès des clubs qui en informeront leurs pilotes .

La remise des récompenses se fera lors d'une soirée, précédée d'une rando, dont l'organisation sera confiée en Octobre 2010, au club de GAGES : « Les Allumés du Kick » .